

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE
Rue François Ier
41230 COURMEMIN
Tel : 02.54.83.92.87
Email : ec-courmemin@ac-orleans-tours.fr

Compte-rendu du 2ème conseil d'école R.P.I. Courmemin / Vernou-en-Sologne Séance du 9 mars 2020

Le conseil d'école s'est réuni le lundi 9 mars 2020 à 18h30, dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Courmemin.

Étaient présents :

- M. Chantier, maire de Courmemin
- M. Rivrais, maire de Vernou-en-Sologne
- M. Deguine, adjoint au maire de Vernou-en-Sologne
- Mme Duval, adjointe au maire de Courmemin
- Mme Gaudron, représentante titulaire des parents d'élèves de Vernou-en-Sologne
- Mme Peris et M. Bellanger, représentants titulaires des parents d'élèves de Courmemin
- Mme Thomas, représentante suppléante des parents d'élèves de Vernou-en-Sologne
- Mme Bernard, représentante suppléante des parents d'élèves de Courmemin
- Mme Martineau, enseignante à l'école de Vernou-en-Sologne
- Mme Cormery, directrice de l'école de Vernou-en-Sologne
- M. Elhaïk, directeur de l'école de Courmemin

Étaient absents :

- Mme Gasselín, Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Romorantin
- M. Blanc, Délégué Départemental de l'Éducation Nationale
- Mme Breton, enseignante à l'école de Courmemin
- Mme Lebreton, enseignante à l'école de Vernou-en-Sologne
- Mme Goetz, représentante titulaire des parents d'élèves de Vernou-en-Sologne
- M. Bourcier, représentant suppléant des parents d'élèves de Courmemin
- Mme Spenlehauer, ATSEM à Courmemin, personnel de la mairie de Vernou-en-Sologne
- Mmes Semeria et Duchêne, ATSEM à Courmemin, personnels de la mairie de Courmemin
- Mmes Beogo, Rousvoal et Urbain, membres du Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté.

Président de séance : Mr Simon Elhaïk

Secrétaire de séance : Mme Martineau

Avant-propos : le conseil d'école du 9 mars a eu lieu avant la connaissance des directives liées à la situation sanitaire du pays et ne prend donc pas en compte les mesures prises depuis.

Mme Cormery prend la parole pour rendre hommage à deux personnes décédées récemment et qui ont marqué le village de Vernou-en-Sologne : il s'agit du maire, M. Terrier et de sa première adjointe, Mme Moreau. Ils étaient très investis et passionnés, ils ont énormément fait pour leur village et en particulier pour leur école. Nous voulions donc avoir une pensée pour eux ce soir, et pour leurs familles.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Mr Elhaïk demande s'il y a des remarques sur le précédent compte-rendu du conseil d'école du 8 novembre 2019 :

- Mr Chantier souhaite apporter une précision concernant les transports. Ils sont pris en charge par la mairie et ne sont pas à avancer par l'école.
 - Mme Cormery signale qu'elle a commis une erreur dans les membres du RASED : l'enseignante spécialisée chargée de l'aide à dominante pédagogique est Mme Beogo depuis cette année scolaire, et non Mme Mouzon qui était l'enseignante du RASED l'année scolaire précédente.
- Suite à ces précisions, le compte-rendu du conseil précédent est adopté.

Par ailleurs, afin de permettre un échange dynamique, les membres sont invités à poser les questions qui correspondent à chaque point évoqué au fil de la réunion et non pas seulement à la fin.

POINT 1 : ORGANISATION PEDAGOGIQUE

Effectifs actuels :

- Mme Breton : 11 PS et 8 MS soit un total de 19 élèves (-1 PS en décembre)
- M. Elhaïk : 14 GS et 10 CP soit un total de 24 élèves (+ 1 CP en janvier)

- Mmes Martineau et Lebreton : 8 CE1 et 10 CE2 soit un total de 18 élèves (- 1 CE1 en décembre et + 1 CE1 en janvier)
- Mme Cormery : 17 CM1 et 7 CM2 soit un total de 24 élèves (- 1 CM1 en novembre et - 1 CM1 en décembre)

Prévisions d'effectifs pour l'année scolaire 2020/2021 demandés par la DSDEN :

- Classe de PS/MS avec 22 élèves : 11 PS et 11 MS
- Classe de GS/CP avec 21 élèves : 8 GS et 13 CP

- Classe de CE1/CE2 avec 18 élèves : 10 CE1 et 8 CE2
- Classe de CM1/CM2 avec 27 élèves : 10 CM1 et 17 CM2

Mme Cellier, qui devait reprendre officiellement ce lundi, a prolongé son congé maternité. Mme Breton sera donc présente avec la classe des PS/MS jusqu'en fin d'année scolaire. Je prends la parole en son nom pour excuser son absence ce jour puisqu'elle devait se rendre à Blois ce soir pour rencontrer son inspectrice et valider le prolongement de son remplacement.

Le personnel municipal :

Courmemin :

ATSEM PS/MS : sous contrat avec la mairie de Vernou

ATSEM GS/CP : le contrat de Mme Leslie Lemoine est arrivé à échéance le 31 janvier 2020. Elle est remplacée par deux ATSEM depuis le 1er février : Mme Céline Duchêne et Mme Marilyn Semeria. Elles occupent différentes fonctions : ATSEM, ménage, cantine.

Vernou :

Mme Christelle Boulet, qui assurait la surveillance durant la pause méridienne et le ménage à l'école de Vernou-en-Sologne, a demandé une disponibilité. Mme Sophie FAUCHET la remplace jusqu'à la fin du mois de mars.

POINT 2 : RÈGLEMENTS :

Suite aux échanges lors du 1er Conseil d'école, nous avons travaillé sur les améliorations à apporter au règlement intérieur du conseil d'école et au règlement intérieur des écoles du RPI.

Plusieurs réunions ont été nécessaires pour arriver à des versions abouties que nous vous présentons aujourd'hui suite à un envoi par mail il y a deux jours. Nous remercions Mr Chantier et Mme Duval pour leur participation à ces échanges.

Règlement intérieur du Conseil d'école du R.P.I Courmemin / Vernou-en-Sologne

Echange sur le point 2. (Fonctionnement)

Mr Chantier souhaite rajouter dans ce paragraphe que les **compte-rendus et autres documents issus des conseils d'école doivent être consignés dans un registre spécifique**. Cette demande est à prendre en compte pour les prochains conseils.

Après échange sur la manière de répondre aux questions qui sont votées durant les conseils d'école, le vote à main levée est validé. Le vote à bulletin secret n'est pas validé.

Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

Un des membres se demande que faire si il n'y a pas assez de membres présents pour prendre part aux différents votes. **Il est mentionné qu'il n'y a pas de quorum et que par conséquent, toutes les décisions prises par le conseil d'école sont validées, même si plusieurs membres sont absents.**

La question du **vote par procuration est à vérifier**. De même, il est à vérifier si les enseignants en congé peuvent participer aux conseils d'école et donc aux votes.

Enfin, il faudra également rajouter au règlement qu'**en cas d'égalité, c'est la voix du président qui est dominante.**

Echange sur les questions des parents d'élèves

La mairie de Courmemin confirme sa demande que les questions des parents soient connues des membres du conseil d'école deux semaines avant la date du conseil. Cette notion n'étant pas enregistrée dans l'article D411-1, qui régit l'organisation des conseils d'école en France, il n'est pas possible de la mentionner dans le règlement du conseil d'école de notre RPI. Les différentes parties feront en sorte que les questions n'arrivent pas au dernier moment mais nous ne pouvons pas interdire l'arrivée de questions tardives de la part des parents notamment.

A ce sujet, Mme Peris rappelle qu'il est important de communiquer en début d'année scolaire le mail des représentants des parents d'élèves afin que les questions puissent être facilement transmises.

Le règlement intérieur du conseil d'école est adopté à l'unanimité et a été signé par tous les membres présents (cf annexe). Les différentes points ci-dessus en jaune sont à réfléchir et à rajouter si besoin pour le 1er conseil d'école de l'année scolaire suivante (octobre 2020).

Règlement intérieur de l'école primaire de Courmemin et de l'école élémentaire de Vernou-en-Sologne

Un des membres propose de changer le titre pour l'harmoniser avec celui du règlement du conseil d'école : Règlement intérieur des écoles du R.P.I. Courmemin / Vernou-en-Sologne.

Echange sur le point 1.3. (Conditions d'inscription)

Proposition pour simplifier ce paragraphe :

« Les familles se rendent à la mairie pour l'inscription administrative puis à l'école pour l'inscription

pédagogique. »

Mr Chantier précise qu'il faut supprimer l'appellation « fiche d'état civil » qui n'existe plus depuis plusieurs années.

Enfin, la question est posée de savoir si il est vraiment utile de demander le livret de famille pour l'inscription à l'école.

Echange sur l'arrivée du car vers 16h45 à Vernou-en-Sologne

Une question venant d'un parent d'élève : comment sécuriser ce moment propice aux accidents ? Les élèves qui vont à la garderie courent partout car ils attendent que les élèves qui rentrent à la maison soient rendus à leurs parents.

Il est proposé que les enfants qui vont à la garderie restent dans le car jusqu'à ce que l'employé municipal ait terminé la sortie des élèves rentrant à la maison.

Le règlement intérieur des écoles est adopté à l'unanimité et a été signé par tous les membres présents (cf annexe). Les différents points ci-dessus en jaune sont à réfléchir et à rajouter si besoin pour le règlement de l'année scolaire suivante.

POINT 3 : SÉCURITÉ

Pour rappel, à l'école nous avons l'obligation de réaliser trois types d'exercices : exercice « sécurité incendie », exercice « attentat-intrusion » et exercice « risques majeurs ».

A Courmemin, nous avons réalisé l'exercice « attentat-intrusion », dit PPMS AI (Plan Particulier de Mise en Sûreté, Attentat-Intrusion) le 12 novembre. Nous nous sommes basés sur le protocole mis en place les années précédentes, validé lors de la visite d'un gendarme en 2018. Nous avons imaginé qu'un intrus isolé pénétrait dans la cour de récréation mais qu'il trouvait porte close à l'entrée de l'école et faisait alors le tour pour tenter de trouver une manière d'entrer. Depuis le mois d'octobre, nous fermons systématiquement la porte d'entrée quand nous sommes dans l'école. L'exercice a montré que les deux classes ont très bien réagi à l'exercice et sont restées globalement très « silencieuses » pendant près de 10 minutes. La classe de PS/MS s'est glissée sans bruit dans la salle de sieste où ils ont pu se cacher sous les fenêtres alors que la classe de GS/CP s'est cachée contre les murs de la classe après avoir tiré les rideaux occultants. Il est à noter que les fenêtres qui donnent sur le couloir ne sont pas occultantes et qu'un intrus bloqué à l'extérieur pourrait s'apercevoir d'une présence en voyant les manteaux et chaussures des élèves. Mr Elhaïk demande si il est possible de réfléchir à l'installation de films semi-occultants sur la partie inférieure des deux fenêtres concernées. Ces films permettraient de voir de l'intérieur vers l'extérieur mais pas l'inverse.

Le deuxième exercice incendie sera réalisé ce mardi 10 mars et l'exercice « risques majeurs », dit PPMS RM, devrait être réalisé avant la fin du mois.

A Vernou, l'exercice « attentat-intrusion » a été réalisé le lundi 4 novembre ; un bilan a déjà été fait lors du 1er conseil d'école. L'exercice « risques majeurs » a été réalisé le jeudi 5 mars, après-midi. Il s'agissait de suivre l'un des scénarios proposés par l'inspection académique ; celui retenu était le risque technologique. Ainsi un camion transportant une matière dangereuse s'est renversé et le produit se répand. Un confinement de la population est demandé par les autorités. Chaque classe est confinée dans sa salle ; les élèves ne peuvent pas sortir même pour aller aux toilettes. Chaque zone dispose du matériel de confinement (eau, seau, radio, trousse de secours, ruban adhésif, etc.). Certaines ouvertures sont colmatées, notamment les portes. Les élèves restent calmes durant toute la durée du confinement, à savoir une heure.

Un second exercice incendie aura lieu le mardi 17 mars.

POINT 4 : PISCINE

Les classes de GS/CP et CE1/CE2 bénéficient d'un cycle de 9 séances jusqu'au jeudi 7 mai. La séance du 6 février a été annulée suite à une erreur du prestataire de transport. Mr Chantier précise que le prestataire attendait une confirmation de la part de la mairie de Courmemin et ne s'est manifesté que le mercredi 5 février dans l'après-midi alors que la mairie était fermée. Les séances ont toujours lieu le jeudi matin de 10h45 à 11h15. Les élèves prennent le car à 10h pour l'école de Courmemin et à 10h15 pour l'école de Vernou-en-Sologne pour se rendre à la piscine de Romorantin ; le retour a lieu entre 11h45 et 12h. La mairie de Courmemin appartenant désormais à la communauté de communes de Romorantin, les classes de Courmemin et de Vernou peuvent bénéficier de la présence d'un maître-nageur supplémentaire qui prend en charge un groupe d'élèves.

Avec la classe de GS/CP, nous avons quatre parents accompagnateurs potentiels, en sachant qu'il nous en faut obligatoirement trois à chaque fois. Mr Elhaïk en profite pour remercier Mme Peris, Mme Segart et Mr Miossec qui ont validé l'agrément cette année ainsi que Mr Rousseau, déjà en possession de l'agrément.

A Vernou, la classe de CE1/CE2 est accompagnée de deux grands-parents : Mme Biette (grand-mère de Ambre) et M. Bardin (grand-père de Timéo), qui ont passé leur agrément cette année. Mme Martineau les remercie très chaleureusement ; sans eux la classe n'aurait pu aller à la piscine.

POINT 5 : SORTIES ET PROJETS SCOLAIRES

Cette année, le projet d'école doit faire l'objet d'une réécriture. Le département a choisi de proposer aux enseignants un outil numérique pour faciliter sa mise en œuvre pédagogique et le dialogue avec l'IEN. L'application n'est à ce jour pas encore fonctionnelle. Il ne nous est demandé aucune remontée avant la mise en place de cette application. Le nouveau projet d'école sera présenté dès que possible.

Les sorties scolaires sont les suivantes :

A Courmemin, nous avançons dans la mise en place de notre projet « Cirque ». Début janvier, nous avons accueilli un artiste de la société « Planète Mômes » qui a présenté aux élèves le spectacle « Sur la piste des arts ». Nous remercions la mairie pour la mise à disposition de la salle des fêtes ce jour-là. Sur la période 4, les élèves découvrent les joies du carnaval avec notamment, ce lundi 9 mars, une journée où ils ont pu venir déguisés à l'école. Toutes ces étapes doivent nous emmener vers la mise en place d'un spectacle qui sera présenté aux familles dans le courant du mois de mai ou de juin. Nous sommes en réflexion avec ma collègue et les parents représentants sur le choix de la date. Enfin, il est à noter une visite d'un musée du cirque et de sa compagnie que nous aimerions organiser en juin. Nous sommes à la recherche d'un prestataire avec ma collègue.

Concernant la journée carnaval, un parent déplore que les élèves absents les jours précédents n'aient pas été tenus au courant. Mr Elhaïk reconnaît le problème de communication et s'excuse au nom de l'école.

A Vernou-en-Sologne, en période 3, les élèves ont travaillé sur les gestes éco-citoyens. Ainsi les élèves de CE1/CE2 ont passé le permis piéton et les élèves de CM1/CM2 iront au centre Matra de Romorantin le mardi 10 mars pour passer le permis vélo. Cette intervention est gratuite ; le transport est pris en charge par la coopérative scolaire pour un montant de 201 euros. Cette période a également été l'occasion d'apprendre les gestes de premier secours avec l'intervention d'un sapeur-pompier, M. Jérôme Dardeau, le jeudi 30 janvier pour la classe de CE1/CE2 et le vendredi 31 janvier pour les CM1/CM2.

En période 4, le thème est le potager. Les élèves vont ainsi réaliser leur propre potager à

l'école, notamment avec l'aide de M. Charbonnier qui s'est proposé de donner des arceaux et une bâche pour créer une serre.

Enfin, en période 5, l'école étudiera l'eau. Ainsi, une classe de mer est prévue du lundi 6 avril au vendredi 10 avril à Saint Gilles Croix de Vie en Vendée. 4 élèves ne participent pas à ce séjour sur les 42 élèves de l'école. Le coût de ce séjour est de 230 euros par élève. L'APE a fait un don de 1000 euros qui a permis de diminuer le prix de 25 euros par élève. La coopérative scolaire participe à hauteur de 20 euros par élève. Le coût final par élève est de 185 euros. Le transport s'élève à 2306 euros, pris en charge par la mairie de Vernou-en-Sologne à hauteur de 1300 euros et par la mairie de Courmemin à hauteur de 600 euros, le reste sera à la charge de la coopérative scolaire.

La classe de CM bénéficiera d'une intervention de la maison de la Loire le mardi 12 mai, toute la journée, sur le risque inondation.

POINT 6 : TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS

A Courmemin, nous sommes toujours en attente d'un de nos prestataires pour la réfection des trottinettes usagées. Par ailleurs, il est à noter, comme nous l'avons souvent échangé avec la mairie, un chauffage très important dans la salle de classe de GS/CP. Le chauffage au sol n'étant présent que dans cette partie de l'école, l'autre classe n'est pas concernée. Malheureusement, ni la mairie ni l'école n'ayant la main sur les réglages, nous sommes régulièrement contraints les après-midi d'ouvrir les fenêtres pour avoir une atmosphère de classe supportable.

Enfin, nous profitons du conseil pour demander à la mairie si il serait possible de réfléchir à la réalisation de tracés supplémentaires dans la cour de récréation pour diversifier les jeux des élèves : tracés pour les deux roues, repeindre les jeux au sol sous le préau ainsi que d'autres idées éventuelles. La mairie ayant proposé ces travaux il y a quelques mois, elle se dit ouverte à la discussion.

A Vernou-en-Sologne, compte-tenu des élections et du changement de municipalité, la directrice a simplement demandé à la mairie de faire un point sur les demandes effectuées lors du 1er conseil, à savoir :

- Les stylets des TBI étaient hors d'usage, deux stylets ont été rachetés par la mairie.

- Présence d'une tâche au plafond de la classe des CE1/CE2, un charpentier devait intervenir.

Réponse de la mairie : il semblerait que cette tâche soit dûe aux déjections d'animaux qui logeraient dans le grenier, au-dessus de la classe. Les employés communaux ont posé des pièges.

- Installation de rideaux dans la classe des CE1/CE2 dans le cadre du confinement attentat, des devis étaient en cours.

- Mécanisme d'ouverture/fermeture ne fonctionnant plus sur certains rideaux de la classe des CE1/CE2, un professionnel devait intervenir.

Réponse de la mairie sur ces deux points : une relance auprès de plusieurs prestataires est prévue ; ce dossier sera à valider par la future municipalité.

- Installation d'armoires fermées dans la classe des CE1/CE2. Cet investissement sera à étudier par la future municipalité.

- Installation de clôtures autour de l'école. La demande de subventions a été validée par la mairie de Vernou-en-Sologne grâce à l'aide de Mme Moreau.

POINT 7 : QUESTIONS DIVERSES

- L'équipe de représentants des parents d'élèves de Courmemin a souhaité mettre en place une communication par mail avec les parents de l'école. Après avoir vérifié auprès des familles si elles étaient d'accord pour transmettre leurs coordonnées, nos représentants ont ainsi pu demander directement aux familles si elles avaient des questions avant ce Conseil (30 familles sur 36 ont répondu

favorablement).

- Un parent de l'école de Courmemin souhaite savoir si les tabliers, utilisés pendant les activités artistiques, peuvent être uniformes pour les élèves ou si un achat global de tabliers peut être fait en début d'année scolaire pour éviter les « jalousies ».

- Lors du premier conseil, certains parents avaient demandé qu'un tarif intermédiaire pour la garderie soit mis en place pour les enfants qui devaient aller à la garderie jusqu'à 16h45 en attendant l'arrivée de leur frère ou sœur par le car de Courmemin.

Le conseil municipal de Vernou-en-Sologne a décidé d'appliquer le tarif de 1 € par jour et par enfant à compter du 1er décembre 2019.

- Pont de l'Ascension 2020 : les classes vaqueront le vendredi 22 mai ; le jeudi de l'Ascension étant férié, les élèves bénéficieront d'un pont de 5 jours.

Le prochain Conseil d'école doit avoir lieu le vendredi 12 juin 2020 à Vernou-en-Sologne mais sa date est remise en cause suite à la crise sanitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

A Courmemin, le 9 mars 2020.

La secrétaire de séance,

Mme Martineau

Le directeur,

Simon Elhaïk

Copie transmise à :

- Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale
- Monsieur le Maire de Courmemin
- Monsieur le Maire de Vernou-en-Sologne
- Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves
- Monsieur le Délégué Départemental de l'Education Nationale
- Mesdames et Monsieur les membres de l'équipe enseignante
- Mesdames les membres du RASED